



Contrat cadre et rtt - base horaire différente des autres

Par **maried1980**, le **05/11/2008** à **09:33**

Bonjour,

Je suis cadre dans une SSII à 35h sans RTT.
Tous les autres cadres ont des RTT sur une base horaire de 37.5h.

Mon employeur a-t-il le droit d'appliquer des bases horaires différentes selon les salariés ?

Si c'est non, puis-je réclamer les jours de RTT dont j'aurais dû bénéficier même si je n'ai travaillé que 35 H de septembre 2007 à aujourd'hui ?

Je travaille dans cette société depuis 2005 et suis passée cadre en septembre 2007. J'avais réclamé de passer à 37.5 h comme les autres et de bénéficier de RTT et ceci m'avait été refusé.

Vers qui puis-je me tourner pour faire valoir mes droits ? Nous n'avons ni syndicat, ni délégué du personnel.

Merci beaucoup de me répondre... j'ai l'impression de me faire avoir !!!